

Année scolaire 2021-2022

1^{ER} DEGRE

INFORMATIONS FRAIS SCOLAIRES

A CONSERVER

Service comptabilité :

Valérie Delcourt

Colette Horion

Tél : 081 / 33 06 33 (ligne directe)

E-mail : compta@ismj.be (exclusivement)

1. LE COÛT DES ETUDES

Selon l'année d'études et la section, le coût des études par élève pour l'année scolaire est repris dans le tableau ci-dessous. Il correspond aux frais appréciés au coût réel afférents aux photocopies, matériel, activités culturelles et sportives, stage, livres, ... s'inscrivant dans le projet pédagogique de l'école.

Année d'études	Section	Coût des études	dont
1ère	Générale	350 €	participation aux classes vertes (+/- 160 €)
	Différenciée	250 €	
2ème	Générale	150 €	/
	Différenciée	130 €	/

En cours d'année, chaque activité fera l'objet d'une **information spécifique** qui précisera le cas échéant son coût exact et les modalités de paiement (voir 2.)

Pour tout élève quittant l'établissement en cours d'année scolaire, les frais seront facturés prorata temporis avec une franchise de 10 €.

2. LES MODALITES DE PAIEMENT

Les coûts pour l'année scolaire doivent être réglés selon les modalités suivantes :

Quand ?	Quoi ? Combien ?	Comment ?
A la confirmation de l'inscription et au plus tard le 1^{er} septembre 2021	<u>Provision pour frais</u> <u>UNIQUEMENT</u> <u>NOUVEAUX ELEVES</u> 130 €	Par virement bancaire au compte <u>BE96 2500 0723 7905</u> avec en <u>communication</u> : nom et prénom de l'élève + année et section
En cours d'année scolaire	<u>Notes de frais</u>	Par virement bancaire au compte <u>BE96 2500 0723 7905</u> avec en <u>communication</u> : nom et prénom de l'élève + n° note de frais ou via la plateforme de paiement électronique (à définir)

3. LES MANUELS SCOLAIRES et FOURNITURES

- ⇒ La liste des manuels scolaires à se procurer pour les différentes options est disponible sur le site internet de l'école fin juin.
- ⇒ **Nouveauté 2020** => En collaboration avec l'Asbl **Rent a book**, l'ISMJ propose un service d'achat ou de location de manuels scolaires en les commandant et les payant via un site internet sécurisé.
Les détails de l'utilisation de ce service seront disponibles **fin juin** notamment sur le site internet de l'école www.ismj.be.
- ⇒ Les T-shirts, maillots de gym, revues ... font l'objet d'un achat groupé par l'école auquel chaque élève peut participer (exemple : T-shirt gym à 6,5€).

4. LES RETARDS ET ECHELONNEMENTS DE PAIEMENT

La participation d'un élève aux divers stages et voyages payants ne sera autorisée qu'à condition que le paiement ait été préalablement effectué en totalité ou qu'un accord d'échelonnement des paiements ait été conclu à la demande du responsable légal de l'élève.

En cas de difficulté de respect des échéances de paiement, il est dès lors indispensable de transmettre au service comptabilité une demande d'apurement des montants restant dus (*voir également à ce sujet le règlement d'ordre intérieur*).